



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 4 mars 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Flora LAPERNE donne pouvoir à Mme Françoise STIOPHANE,
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Monique ASSO,
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE.

Étaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Yona TORCAL

7 – CLÉS DE RÉPARTITION BUDGET PRINCIPAL / BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin d'affiner la répartition des coûts des salaires et charges des agent.e.s dont les missions sont exercées partiellement pour les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement, il convient d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026 des clés de répartition comptable sur chacun de ces agent.e.s.

Le nombre d'heures forfaitaire proposé est calculé par agent.e à partir du nombre d'heures de travail effectif constaté sur une année (base de travail effectif 1607 h).

Ainsi, la proposition du nombre d'heures forfaitaire par année et par agent.e pour chacun de ces budgets est la suivante :

Encadrement – Coordination

PARIS Laurent	Directeur Général des Services	48 h
LADEUIX David	Directeur des Services Techniques	240 h
LEFEVRE Charlotte	Adjointe Directeur des Services Techniques	72 h

Accueil – Secrétariat – Gestion du courrier

TILLOUS BORDE Laure	Assistante Direction Générale des services	48 h
LENDRES Anne-Marie	Accueil	96 h
CASTILLON Séverine	Gestion du courrier	72 h
LAGARDERE Isabelle	Accueil - Secrétariat	144 h
LABORDE Audamey	Accueil - Secrétariat	144 h

Entretien des locaux

VIDART Régis	Entretien	192 h
--------------	-----------	-------

Ressources – Assurances – Appui technique - Communication

CORNO Sylvia	Communication	48 h
LESPONNE Christine	Assurance	144 h
BARLET Joël	Magasin	192 h
LENDRES Thierry	Urbanisme	12 h

Ressources humaines – Prévention

SERVAT Sandrine	Ressources Humaines	192 h
FAUTOUS Elise	Ressources Humaines	144 h
CASTEIGNAU Danièle	Ressources Humaines	144 h
ROQUES Christine	Prévention - Formation	144 h

Finances - Contractualisation

GARCÈS Cathy	Directrice Juridique et Finances	216 h
CAMI Véronique	Assistante	36 h
CLAVERIE-ROSPIDE Mathilde	Finances	192 h
OSTÉ Céline	Finances - Contractualisation	48 h

Garage

DALL'ACQUA Cédric	Garage	192 h
MARTINS Paul	Garage	192 h

Cadre de vie - Voirie

MENDY Philippe	Bureau d'études	24 h
SUBERCAZE Didier	Maintenance voirie	72 h
LACAZETTE Fabien	Engin de chantier	72 h
TOUVRON Franck	Engin de chantier	72 h
DUBOS Jérôme	Maintenance voirie	72 h
LACOSTE-POUBLANC Laurent	Maintenance voirie	72 h
POCQ Frédéric	Maintenance voirie	72 h

Il est précisé qu'en cas de départ d'un.e agent.e. (retraite, mutation, mise en disponibilité...), les heures afférentes seront transférées sur son remplaçant ou sur l'agent.e qui exercera ses missions en remplacement.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 9 février 2026,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

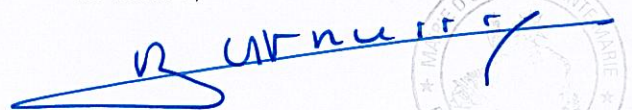
- **ADOpte** le présent rapport,
- **APPROUVE** la répartition des salaires et charges telle que précisée ci-avant laquelle sera appliquée à chacun des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement,
- **PRECISE** que cette répartition fera l'objet de réactualisation chaque année.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 4 mars 2026.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 06/04/2026

Le Maire,



Bernard UTHURRY

